



TRIBUNAL DU CONTENTIEUX  
ADMINISTRATIF DES NATIONS UNIES

Cas n° : UNDT/GVA/2010/003

Jugement n° : UNDT/2010/143

Date : 10 août 2010

Original : anglais

**Devant :** Juge Thomas Laker

**Greffe :** Genève

**Greffier :** Victor Rodriguez

SAMUEL-THAMBIAH

contre

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

---

**JUGEMENT**

---

**Conseil pour le requérant :**  
Ammal Oummih

**Conseil pour le défendeur :**  
Bettina Gerber, Office des Nations Unies à Genève

## **Introduction**

1. Par une requête datée du 22 avril 2010, le requérant conteste « la décision du [Service de la gestion des ressources humaines de l'Office des Nations Unies à Genève] de ne pas lui donner un contrat d'emploi temporaire et sa tentative de modifier les conditions et la durée du contrat à mi-parcours ».

## **Les faits**

2. La requête ayant été reçue au greffe de Genève du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies le 22 avril 2010, elle a été transmise au défendeur pour réponse.

3. Le défendeur a soumis sa réponse le 21 mai 2010.

4. Le 18 juin 2010, les parties ont été informées que le juge chargé d'examiner le cas avait décidé de rendre une décision selon une procédure simplifiée et elles ont été invitées à prendre position à cet égard le 5 juillet 2010 au plus tard.

5. Le 25 juin 2010 le conseil du défendeur a adressé au Tribunal une demande d'extension du délai pour la présentation d'observations finales jusqu'au 19 juillet 2010, qui a été accordée le 28 juin 2010.

6. Le 19 juillet 2010, le conseil du requérant a informé le Tribunal que le requérant avait « décidé ne pas poursuivre la question plus loin », priant le Tribunal « de rejeter la requête comme ayant été retirée par le requérant ».

## **Délibéré**

7. Le Tribunal note que le requérant retire sa requête à ce stade.

## **Conclusion**

8. Compte tenu des observations qui précèdent, le Tribunal DÉCIDE :

La requête ayant été retirée, elle ne constitue plus une question sur laquelle le Tribunal doit statuer. Par conséquent, la procédure est close.

*(Signé)* Juge Thomas Laker

Ainsi jugé le 10 août 2010

Enregistré au Greffe le 10 août 2010

*(Signé)* Victor Rodriguez, Greffier

Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, Genève